



Strasbourg, le 2 mars 2026

Villa Hanbul à Bucheon

Résidence artistique en République de Corée

Appel à candidature 2026

La **Villa Hanbul – Bucheon** est une résidence franco-coréenne dédiée à la création dans le domaine des arts graphiques. Elle s'adresse aux artistes relevant des disciplines suivantes :

- Illustration,
- Bande dessinée.

Implantée à Bucheon, Ville créative de littérature UNESCO, la Villa Hanbul – Bucheon a pour vocation de favoriser les échanges, les rencontres et les collaborations entre l'artiste résident·e et l'écosystème coréen des arts graphiques.

La résidence est menée en partenariat avec l'*Ambassade de France en République de Corée*, la *Ville de Bucheon*, la *Korea Manhwa Contents Agency (KOMACON)* et la *Haute école des arts du Rhin (HEAR)* à Strasbourg.

Dates et durée de la résidence

La résidence est d'une durée de trois mois.
Pour l'année 2026, elle se déroulera du 22 juin au 20 septembre 2026.
Date limite de candidature : 25 mars 2026 à 23h59 (heure française).
Auditions en visioconférence : 23 avril 2026.

Restitution

À l'issue de la résidence, l'artiste s'engage à présenter une exposition de restitution de son travail ou de ses recherches, notamment dans le cadre du *Bucheon International Comics Festival (BICOF)*, qui se tiendra du 18 au 20 septembre 2026.

Critères d'éligibilité

Les candidat·e·s doivent :

- être diplômé·e·s de la HEAR ;
- relever des disciplines illustration et/ou bande dessinée ;
- justifier d'une expérience de production ou d'exposition ;
- posséder la nationalité française ou résider depuis au moins cinq ans sur le territoire français ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de territoire par les autorités coréennes ;
- maîtriser l'anglais (la pratique du coréen constitue un atout) ;
- être disponibles du 21 juin au 20 septembre 2026 inclus, sans contrainte professionnelle ou académique.

Conditions de séjour

Allocation

- Une allocation mensuelle forfaitaire de 1500 € sera versée sur un compte français;
- Une bourse complémentaire de production, incluant les droits d'exposition d'un montant de 1000 €.

Voyage

Le billet d'avion aller-retour France–Corée ainsi que le transport vers l'aéroport en France sont pris en charge par l'*Ambassade de France en République de Corée*, dans la limite de 850 €.

Hébergement et espace de travail

L'artiste résident-e bénéficie d'un logement individuel meublé et équipé (cuisine et buanderie partagées); et d'un espace de travail avec connexion Wi-Fi au sein du *Webtoon Complex Center* de Bucheon.

Attention : Le logement et l'espace de travail ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap. La résidence ne permet pas l'accueil de membres de la famille.

Restauration

Les frais de restauration sont à la charge de l'artiste résident-e.

Transport sur place

Les frais de transport en Corée sont à la charge de l'artiste, sauf déplacements directement liés au projet artistique, dans la limite de l'enveloppe mise à disposition par l'Ambassade.

Accompagnement

Pendant toute la durée du séjour, l'artiste est accompagné-e par un-e coordinateur-riche franco-phone ou anglophone chargé-e du suivi logistique, administratif et artistique.

Modalités de candidature

Les candidat-e-s devront transmettre leur dossier complet par courriel à l'adresse suivante : soline.consigny@kr.ambafrance-culture.org

Date limite d'envoi : mercredi 25 mars 2026 à 23h59 (heure française).

Chaque dossier devra comprendre, au format PDF :

1. Une copie d'un document officiel (passeport ou carte nationale d'identité).
2. Un document PDF unique intitulé : « NOM Prénom – Bucheon residency application », rédigé en anglais, comprenant :
 - un CV détaillé (coordonnées complètes et date de naissance) ;
 - une présentation du projet artistique de deux pages précisant :
 - les motivations ;
 - la nature du projet ;
 - son lien avec la Corée et Bucheon ;
 - les perspectives de restitution ;
 - les suites envisagés du projet ;
 - un portfolio artistique (textes, visuels, liens vidéo éventuels) ;
 - facultatif : jusqu'à deux lettres de recommandation (en anglais ou accompagnées d'une traduction).
3. Une attestation sur l'honneur (modèle en annexe) certifiant :
 - avoir pris connaissance du règlement et s'engager à le respecter ;
 - être l'auteur-riche des œuvres présentées (en mentionnant les éventuel-le-s co-auteur-riche-s) ;
 - être disponible sur l'intégralité de la période de résidence.

Les fichiers devront respecter la nomenclature suivante :

« NOM Prénom – Nom du document »

Exemple : DUBOIS Louise – Attestation sur l'honneur.

Seuls les dossiers complets et conformes seront examinés.

Un accusé de réception sera adressé par courriel.

Critères d'évaluation

- Parcours artistique
- Qualité et pertinence du projet
- Nécessité d'une résidence en Corée

Les projets devront démontrer la pertinence d'un séjour en Corée. Les contacts déjà établis, ou une démarche active auprès de professionnel-le-s, d'institutions et d'artistes coréen-ne-s — en particulier à Bucheon — seront valorisés.

Processus de sélection

La sélection se déroule en quatre étapes :

1. **Vérification administrative**

Analyse de la conformité et de l'éligibilité des dossiers au regard du règlement de l'appel à candidatures, effectuée par le service culturel de l'Ambassade de France en République de Corée.

2. **Présélection**

Un comité composé d'un-e à deux représentant-e-s de chaque institution partenaire de la Villa Hanbul – Bucheon examine l'ensemble des candidatures recevables et présélectionne trois candidat-e-s.

3. **Auditions**

Le comité final de sélection auditionne les trois candidat-e-s présélectionné-e-s.

4. **Sélection finale**

À l'issue des auditions, le comité final délibère et désigne le-la lauréat-e.

Calendrier

Ouverture de l'appel à candidatures	Lundi 2 mars 2026
Clôture de l'appel à candidatures	Mercredi 25 mars 2026
Analyse de la conformité des dossiers	Vendredi 27 mars 2026
Sélection des finalistes	Mercredi 08 avril 2026
Notification des finalistes	Vendredi 10 avril 2026
Audition/ entretien des finalistes / comité final de sélection	Jeudi 23 avril 2026
Notification du lauréat ou de la lauréate	Lundi 27 avril 2026

Pour plus d'information :

soline.consigny@kr.ambafrance-culture.org.

ANNEXE

Modèle d'attestation sur l'honneur

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) [Prénom NOM], né(e) le [date de naissance] à [lieu de naissance] et demeurant [adresse] atteste sur l'honneur :

Avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement de la Villa Bucheon, que je m'engage à respecter durant toute la durée de la résidence ;

Être la seule autrice ou le seul auteur des œuvres mentionnées dans mon dossier de candidature, à l'exception de [Titre de l'œuvre ou des œuvres] réalisé(es) avec [préciser l'identité des co-auteurs] ;

Être libéré(e) de mes activités professionnelles ou étudiantes pendant toute la durée du séjour.

Fait à [Ville] le [date].

[Signature]